

Amand PREVOT (1847 – 1904)

Maire de LAURAC (1900 - 1904)

(Extraits du « Vivre à Laurac » N° 32 – 1^{er} Semestre 1992)

Amand Prévôt, cultivateur, qui fut maire de Laurac de mai 1900 à mai 1904, était né le 29 novembre 1847 au Fort. Il était le sixième et le seul garçon sur les sept enfants d'Amand Prévôt (né au Fort en 1807 et décédé rue Neuve en 1890) et de Victoire Ranchin (née en 1807 à Chauzon, décédée à Laurac en 1879). Il mourut le 30 avril 1904 au mas de Guigon (maison où habite actuellement Mme Marthe Tourre, née Monteil).

La presse régionale de l'époque consacra une large place aux obsèques d'Amand Prévôt qui eurent lieu à Laurac le 2 mai 1904. Dans un émouvant discours, son adjoint, Hippolyte Prévôt, évoquant ce « deuil cruel et imprévu », rappelait que le défunt avait consacré trente années de sa vie « au service de ses concitoyens et de la défense de la religion, de l'honneur et de la liberté. »

Célibataire, Amand Prévôt, ne laissait pas d'enfants, et la seule descendance de son père se fera par les filles, notamment sa sœur Marie dont un des arrière petit-fils est M. Raymond Gazan-Vilar, ancien magistrat à Grasse, et les enfants viennent encore souvent à Laurac dans une famille voisine et amie.

On rappellera que M. Amand Prévôt avait été élu conseiller municipal dès 1888 après - on s'en souvient - contestation des chiffres et erreur due sans doute à une similitude de prénom. Il fut adjoint au maire Henri Reynaud en 1892 et reconduit en 1893.

Les élections municipales des 6 et 13 mai 1900 avaient conduit à la mairie douze conseillers municipaux de tendance « libérale » : Amand Prévôt, Alexis Besset, Rodolphe Pinède, Joseph Duplan, Albert Linsolas, Louis Roche, Henri Babois, Hippolyte Prévôt, Marius Roussel, Ernest Thibon, Edouard Lapierre et Benjamin Tourrel. Ceux-ci désignaient, le 20 mai 1900, Amand Prévôt comme maire dès le premier tour, son homonyme (mais non parent) Hippolyte Prévôt étant élu adjoint.

Cependant, après protestation de certains candidats « républicains », les élections étaient annulées par le Conseil de préfecture puis, après pourvoi de la liste élue, en Conseil d'Etat. Cette procédure ayant duré environ un an, de nouvelles élections municipales se déroulaient les 21 et 28 avril 1901 et reconduisaient le même Conseil, à une exception près, Henri Brun, ancien maire « républicain », remplaçant Benjamin Tourrel.

Les opposants à la liste de M. Amand Prévôt ne baissaient pas les bras et adressaient à nouveau au préfet une lettre de protestation dont un des signataires était précisément Henri Brun. Cette longue lettre de protestation faisait état de certaines irrégularités (dont une question de clefs, celle remise par le maire à la liste adverse n'ouvrant aucune des deux serrures de l'urne, des surcharges sur la liste électorale pour faire voter des électeurs non inscrits à Laurac, des repas et boissons gratuits offerts dans les cafés toute la journée aux électeurs).

Le Conseil de préfecture annulait une fois encore les élections et, après pourvoi, le Conseil d'Etat confirmait cette annulation. Entre-temps, le 12 mai 1901, Amand Prévôt avait été réélu maire et Hippolyte Prévôt adjoint. Et c'est encore après une nouvelle année de procédure que de nouvelles élections avaient lieu, le 20 juillet 1902.

Pour ce nouveau scrutin les « Radicaux » avaient bien préparé une liste mais, selon la presse « de droite » de l'époque, devant le peu d'accueil que recevaient leurs candidatures, ils auraient jugé prudent, au dernier moment, de ne pas affronter la lutte, et la liste « libérale », conduite par Amand Prévôt, était élue en totalité. Henri Brun, chef de file des protestataires, se voyait donc éliminé, et remplacé par Marius Tourre. Le nouveau Conseil municipal était installé le 3 août 1902, Amand Prévôt étant confirmé dans ses fonctions de maire et Hippolyte Prévôt dans celles d'adjoint.

On le voit, à cette époque, les passions locales étaient vives en matière politique et la presse d'alors ne manquait pas de faire état des passes d'armes entre « républicains » (autrement dit la « gauche ») et « libéraux » (la « droite » au sens large, qualifiés par leurs adversaires de « réactionnaires »).

Nonobstant ces péripéties, le Conseil municipal s'était mis au travail sitôt après les premières élections de mai 1900.

L'une des premières questions qu'il eut à étudier fut le projet de tramway devant relier St-Paul-le-Jeune et Bessèges et passant par la Croix-du-Perrier. Le Conseil émettait, le 12 juillet 1900, un avis favorable, ce tramway devant permettre un trafic considérable pour Laurac en matière de fruits, légumes, laitages,

bestiaux, ainsi que pour le transport du charbon de Bessèges. Un an plus tard, le 16 juillet 1901, le Conseil municipal revenait sur ce projet ; il était alors question d'un « tramway à traction mécanique » entre Uzer et Les Vans ; avis favorable, avec souhait d'une gare à Prentegarde (orthographe de l'époque).

Un autre problème qui suscita de vives discussions fut celui de l'école des filles. Le 17 février 1901, le Conseil municipal prenait connaissance d'une lettre du sous-préfet relative à la situation de l'école des filles, qu'il déclarait en mauvais état, mal disposée, et nécessitant donc la construction d'une nouvelle école. Le Conseil municipal estimait au contraire qu'il n'y avait pas lieu de construire une nouvelle école, celle existant place du Fort convenant parfaitement sous réserve de quelques réaménagements ou réparations, notamment dans les dépendances de l'ancienne mairie (emplacement actuellement occupé par un jardin).

Le 19 mai 1901, suite à une nouvelle lettre du sous-préfet exigeant à nouveau la construction d'une nouvelle école de filles, le Conseil municipal émettait un avis proposant de transférer cette école dans le local de l'école de garçons, bâtiment spacieux. Néanmoins, l'administration départementale maintenait sa position, et un arrêté préfectoral en date du 19 juin 1901 fixait l'emplacement pour la construction de la nouvelle école et désignait M. Guillot, architecte départemental, pour dresser les plans. Le Conseil municipal émettait à nouveau un avis défavorable et maintenait sa position antérieure, estimant l'emplacement mal choisi.

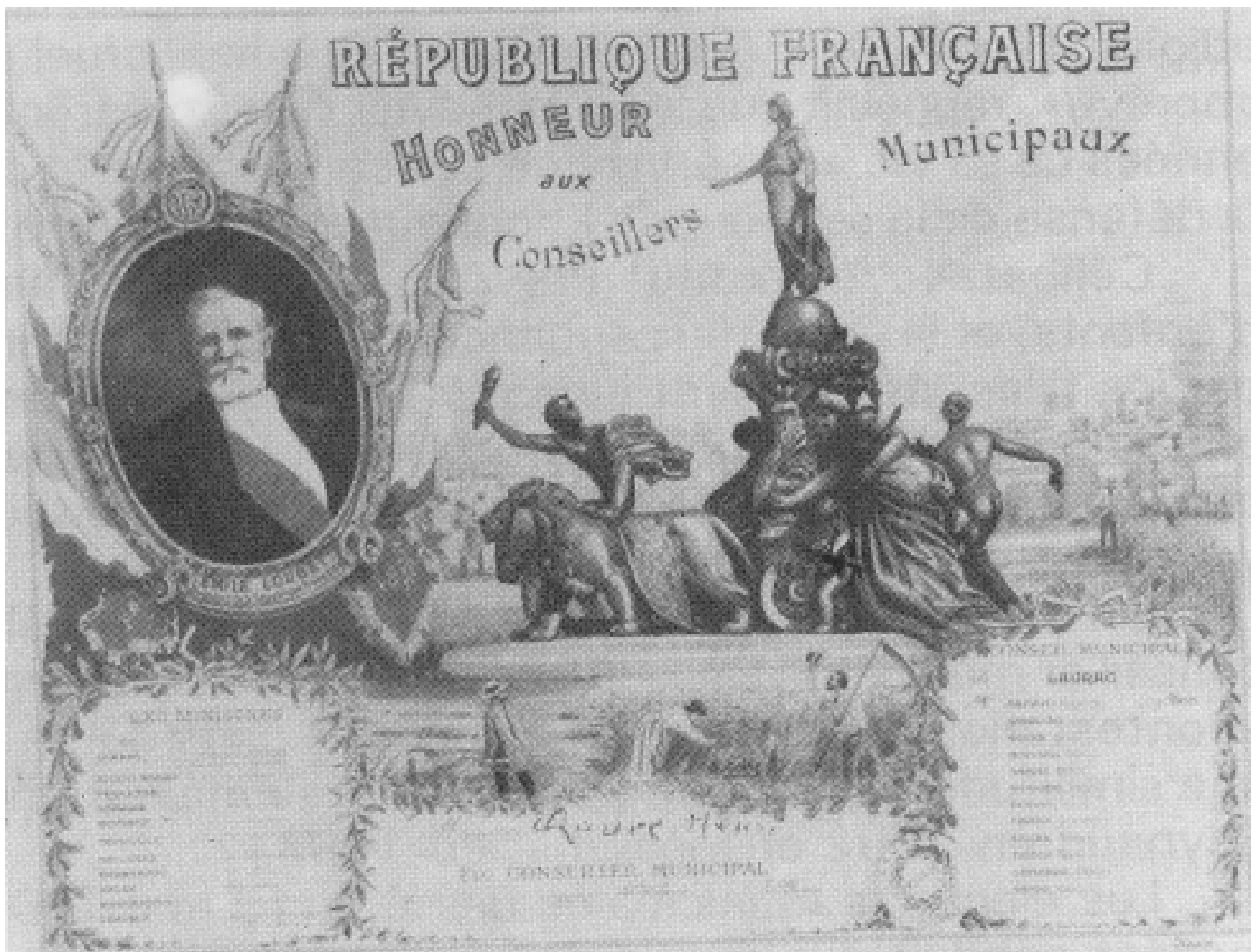
Les choses traînaient en longueur et, le 14 décembre 1902, le Conseil municipal rejetait encore le projet préfectoral d'emplacement pour la construction de la nouvelle école, mais il admettait le principe de cette construction en proposant un autre emplacement sur un terrain appartenant à M. Maurice Dusserre. Le 12 juillet 1903, il approuvait les plans de construction de l'école de filles sur le terrain en question et d'amélioration simultanée de l'école de garçons, la dépense totale étant évaluée à 21 000 francs, à couvrir partiellement par un emprunt à contracter et par une subvention à obtenir du ministère de l'Instruction publique. Le 3 août 1903 il décidait de lancer une enquête de commodo et incommodo sur ce projet qui sera réalisé dans les années suivantes, et cette école est toujours là.

Notons encore, en matière d'enseignement, que c'est le 1^{er} octobre 1903 que fut installée comme institutrice Mlle Badier, avec comme adjointe Mme Perbost, née Cellier, la mère de Mme Georgette Duchamp. Mme Perbost deviendra par la suite titulaire et restera institutrice à Laurac jusqu'en 1927.

Du mandat de M. Amand Prévôt, on retiendra encore :

- La construction du lavoir public : les travaux, adjugés le 22 octobre 1899 à Meyronnet et Darasse, entrepreneurs, furent réceptionnés officiellement le 10 mars 1901, le prix de revient total ressortant à 1 347 francs.
- Le projet d'érection d'un monument au Frère Serdieu : le Conseil municipal avait envisagé (10 mars 1901) le déplacement de la croix de mission vers le fond de la place publique pour ériger sur cette même place un monument au Frère Serdieu. Mais dès le lendemain 11 mars, des « électeurs républicains » adressaient au préfet une lettre de protestation faisant état du risque de désordres que pourrait entraîner l'inauguration que les protestataires qualifiaient de « ridicule manifestation ». C'était bien dans le ton de cette époque où la polémique politique locale allait bon train. Le 31 mars 1901, le Conseil municipal émettait cependant, à l'unanimité, un avis favorable au devis de 2 500 francs établi par M. Imbert, sculpteur à Bourg-Saint-Andéol, et le 22 avril le maire adressait une lettre au sous-préfet précisant que le projet d'érection du monument sur la place publique était abandonné et que celui-ci serait érigé sur un terrain privé. Ce qui fut effectivement fait. Néanmoins, si la statue a été érigée ailleurs, la croix de mission a bien été par la suite déplacée (malgré deux lettres de protestation rejetées par le préfet) vers le fond de la place, à son emplacement actuel, et remplacée par la fontaine publique qui se trouvait jusque-là devant le café Reboul, celle-ci ayant plus tard été aussi déplacée pour faire place au monument aux morts.
- La proposition du Conseil municipal, en date du 24 novembre 1901, concernant la distribution du courrier : deux facteurs desservant à la fois Laurac et Montréal, le Conseil souhaiterait un facteur pour Laurac seulement, arguant de sa population de 1069 habitants. - L'avis favorable, émis le 1^{er} novembre 1902, à l'installation dans la commune par les Sœurs de la Présentation de Marie de Bourg-St-Andéol d'un nouvel établissement, en remplacement de celui qui avait été fermé.
- L'approbation, le 10 août 1903, d'un projet de nouveau réseau vicinal à construire dans un délai de dix ans, pour une dépense totale évaluée à 56 000 francs, dont 17 000 francs à la charge de la commune.

Amand Prévôt, on l'a vu, décédait le 30 avril 1904. De nouvelles élections avaient lieu les 1^{er} et 8 mai 1904 qui devaient porter à la tête du Conseil Hippolyte Prévôt.



Nous reproduisons ci-dessus le «diplôme» qui était autrefois remis aux conseillers municipaux. Celui-ci, qui nous a été communiqué par Mme Gisèle Tourrel est celui de son arrière-grand-père Henri Roure, conseiller municipal de 1904 à 1908, comme l'est aujourd'hui son arrière-petit-fils Roger. Une bonne tradition familiale !